

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE FOURNITURE DE SERVICE(S)

Mis à jour 01/02/2026

EVIRTO SASU – marque commerciale SOLUVEO

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles EVIRTO SASU, exploitant la marque commerciale SOLUVEO (ci-après désigné le « PRESTATAIRE »), fournit ses services à ses clients.

SOLUVEO est une marque commerciale exploitée par EVIRTO SASU.

Toutes les prestations réalisées sous la marque SOLUVEO sont juridiquement opérées par EVIRTO SASU.

Les présentes CGV prévalent sur toute autre information commerciale ou document contradictoire.

1- DÉFINITIONS

Aux fins des présentes Conditions Générales de Vente et de Fourniture de Services (ci-après les « CGV »), les termes suivants auront la signification suivante :

- **PRESTATAIRE :**
EVIRTO SASU
Capital social : 1 000 €
Siège social : 20 rue Lawrence Durrell, 84140 Avignon
SIREN : 994 241 313 – RCS Avignon
TVA intracommunautaire : FR44 994241313
Exploitant la marque commerciale : SOLUVEO
Email : contact@evirto.com
Site : www.soluveo.fr / www.evirto.com
- **CLIENT :** désigne toute personne physique majeure ou personne morale ayant requis les services du PRESTATAIRE, agissant à titre professionnel ou non professionnel. La personne ou entité procédant à la signature du devis ou contrat engage sa responsabilité contractuelle vis-à-vis du PRESTATAIRE.
- **SERVICES :** désigne l'ensemble des prestations proposées par le PRESTATAIRE, incluant :
 - ✓ la création de sites internet sur mesure,
 - ✓ la création ou refonte de logos sur mesure,
 - ✓ la création d'applications web ou mobiles sur mesure,
 - ✓ les prestations de référencement naturel (SEO) et payant (SEA),
 - ✓ la création de fiches Google My Business (pages d'entreprise Google),
 - ✓ les tests logiciels,
 - ✓ ainsi que toutes prestations accessoires convenues contractuellement.
- **DEVIS :** document écrit transmis au Client précisant la nature des prestations, leur montant, leurs modalités d'exécution et leur

durée. Le devis signé par le Client avec la mention « bon pour accord » vaut commande ferme et définitive.

- **CONTRAT :** désigne l'ensemble constitué des présentes CGV, du devis et, le cas échéant, des conditions particulières établies entre les parties.

2- CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations fournies par EVIRTO SASU sous la marque SOLUVEO.

Toute commande implique acceptation pleine et entière des présentes CGV.

À défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande auprès du PRESTATAIRE implique l'acceptation pleine et entière de nos Conditions Générales de Vente et de Fourniture de Service(s), accessibles à tout moment à partir de l'adresse Internet <https://www.doc.soluveo.fr/cgv>. Les Conditions Générales applicables et opposables au Client sont celles en vigueur à la date de la commande. Le PRESTATAIRE peut les modifier à tout moment, mais ces modifications ne peuvent en aucun cas s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

3- RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client déclare et garantit disposer de l'ensemble des droits, autorisations et licences nécessaires à l'exploitation des contenus qu'il diffuse, notamment sur Internet, et s'engage à respecter les droits d'auteur, droits voisins et plus généralement toute réglementation applicable en matière de propriété intellectuelle.

Le Client demeure seul et entièrement responsable des contenus qu'il met en ligne ou rend accessibles via les services du PRESTATAIRE.

Le Client s'engage à fournir au PRESTATAIRE des informations complètes, exactes, à jour et conformes à la législation en vigueur, notamment en matière de protection des données personnelles, de respect de la vie privée, et de traitement des fichiers informatisés.

Le Client reconnaît qu'à compter de la souscription à une offre et de la transmission de ses informations de paiement, le PRESTATAIRE commence l'exécution de sa prestation, notamment en se tenant à la disposition du Client pour l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet.

En cas d'absence d'implication du Client, de non-sollicitation du PRESTATAIRE, ou de comportement empêchant l'exécution normale de la mission, le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou de l'exécution partielle de la prestation. Aucun remboursement ne pourra être exigé à ce titre, les sommes versées correspondant à la mise à disposition effective du service, indépendamment de son utilisation.

4- PROPRIÉTÉ

4.1- Développements réalisés par le PRESTATAIRE

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle afférents aux développements spécifiques réalisés pour le Client, notamment les créations graphiques, les codes sources, les textes rédigés par le PRESTATAIRE, les éléments visuels, les affiches, flyers, identités visuelles, ainsi que les bases de données créées, restent la propriété exclusive du

PRESTATAIRE, conformément à l'article L.111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

4.2- Droits du Client selon le mode de facturation

a. Paiement comptant

En cas de paiement comptant et après règlement intégral de toutes les sommes dues, le Client bénéficie d'un droit d'usage exclusif et non transférable sur le site internet livré, pour le seul projet commandé.

Le Client ne peut réutiliser le code source pour d'autres projets, ni le concéder à des tiers.

Le PRESTATAIRE reste propriétaire du code source, sauf acquisition spécifique, facturée 250 € HT. Ce transfert inclut les fichiers sources (base de données, fichiers hébergés, identifiants d'administration), sans accompagnement technique ni support pour la mise en ligne sur serveur tiers.

b. Paiement par abonnement

Dans le cadre d'un abonnement, le Client bénéficie d'un droit d'usage temporaire, non exclusif et non transférable, limité à la durée de l'abonnement.

Le PRESTATAIRE conserve l'entière propriété des développements, du code source, des fichiers et visuels.

En cas de résiliation de l'abonnement, le PRESTATAIRE se réserve le droit de désactiver l'accès au site. Le transfert des sources pourra être envisagé à la demande, dans les mêmes conditions que pour le paiement comptant (250 € HT, règlement de toutes les factures préalables, aucun support inclus).

4.3- Logiciels tiers

Les logiciels tiers utilisés pour la conception du projet (ex : WordPress, Elementor, Suite Adobe – Photoshop, InDesign, Illustrator, Premiere Pro, Acrobat Reader) restent la propriété exclusive de leurs éditeurs respectifs. Le Client bénéficie uniquement d'un droit d'usage dans le cadre du projet commandé, sans qu'aucune licence ou cession de droit ne soit transférée.

En aucun cas, le Client ne pourra revendiquer la propriété de ces outils, ni les utiliser hors du périmètre du projet livré par le PRESTATAIRE.

4.4- Éléments fournis par le Client

Le Client demeure propriétaire des éléments qu'il a lui-même fournis pour le projet (textes, photos, nom de domaine, etc.). Il garantit détenir les droits nécessaires à leur usage.

5- TARIFS

Les tarifs des prestations proposées par le PRESTATAIRE sont disponibles sur simple demande. Ils sont exprimés hors taxes et peuvent être révisés à chaque date anniversaire du contrat.

Le PRESTATAIRE propose deux modalités de règlement :

- **Paiement comptant :** un acompte de 30 % du montant total est exigé à la signature du devis ou bon de commande. Le solde (70 %) est dû à la livraison de la prestation, ou au plus tard dans un délai de quinze (15) jours à compter de la mise à disposition des livrables ou du service.
- **Paiement par abonnement :** un paiement récurrent est effectué selon la périodicité définie au contrat (mensuelle, trimestrielle, etc.), à compter de la mise en production du service ou de l'acceptation de l'abonnement.

Sauf révision automatique liée à l'inflation ou à la déflation, toute modification des tarifs fera l'objet d'une notification écrite au Client au moins un (1) mois avant son application. En l'absence de contestation dans ce délai, les nouveaux tarifs seront réputés acceptés.

La mise en production de toute offre interviendra à l'issue du délai légal de rétractation. Les paiements sont dus à compter du démarrage de la prestation, même si la réalisation ou la livraison est toujours en cours.

6- GARANTIES ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses infrastructures techniques, ainsi que de changer de fournisseurs ou partenaires techniques, sans que cela ne constitue une modification substantielle du contrat.

En raison de la nature complexe et hétérogène d'Internet, incluant la variabilité des sous-réseaux, la saturation possible à certaines heures et les capacités inégales d'accès à l'échelle mondiale, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable des lenteurs ou difficultés d'accès au service provenant de causes extérieures à son infrastructure.

Le PRESTATAIRE pourra interrompre temporairement l'accès aux services pour réaliser des opérations de maintenance, mises à jour ou amélioration de sa plate-forme technique. Ces interruptions seront, dans la mesure du possible, programmées à des horaires limitant l'impact pour le Client.

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable d'une indisponibilité du service en cas de force majeure, notamment (sans que cette liste soit limitative) :

- coupures prolongées du réseau électrique public,
- défaillance ou interruption du réseau public de télécommunications,
- perte de connectivité Internet due à des opérateurs tiers,
- grèves, émeutes, conflits armés, catastrophes naturelles ou climatiques majeures.

7- PRESTATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S)

Toute demande de conception de nouveaux contenus, d'ajout de fonctionnalités ou d'évolutions non prévues dans le périmètre initial du projet fera l'objet d'une étude préalable et devra être validée par un devis spécifique.

Les interventions effectuées après la livraison du projet, hors corrections de bugs éventuels incluses dans la garantie, seront considérées comme des prestations complémentaires et pourront également faire l'objet de devis et de facturation distincts.

8- PAIEMENT

En contrepartie des prestations réalisées, le PRESTATAIRE percevra les sommes dont les montants et modalités de paiement sont définis dans les Conditions Particulières, le devis, le contrat ou le bon de commande signé par le Client.

Sauf disposition contraire, le règlement s'effectue par virement ou prélèvement bancaire, selon l'une des modalités suivantes :

- Paiement comptant (projet ponctuel) :

Un acompte de 30 % est exigible à la signature du devis ou bon de commande. Le solde est payable à la livraison de la prestation ou, au plus tard, dans un délai de quinze (15) jours suivant la mise à disposition des livrables ou services.

- Paiement par abonnement (prestations périodiques telles que maintenance, hébergement, nom de domaine, etc.) :

Le règlement s'effectue selon la fréquence définie au contrat (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). La facturation commence à la mise en production du service.

Sauf exception, la facture définitive est transmise dans un délai de quinze (15) jours suivant la signature du bon de commande, qui fait alors office de facture provisoire. Tous droits et taxes applicables seront facturés au taux légal en vigueur à la date d'émission de la facture.

Le démarrage technique du projet interviendra à l'issue du délai légal de rétractation, le cas échéant.

9- MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Tout remboursement dû au Client sera effectué exclusivement par virement bancaire, sur le RIB fourni lors de la souscription de l'offre ou communiqué au moment de la demande de remboursement.

Un délai de traitement de huit (8) semaines à compter de la date du prélèvement concerné est requis. Ce délai inclut la vérification des informations transmises, la validation administrative et le traitement bancaire.

10- Garantie "Satisfait ou Remboursé"

Le PRESTATAIRE propose une garantie « Satisfait ou Remboursé » sur certaines offres, sous réserve de conditions strictes.

a- Conditions d'éligibilité :

- Cette garantie ne s'applique que si elle est expressément mentionnée sur le devis, le bon de commande ou la facture correspondante. En l'absence de cette mention écrite, la garantie ne peut être invoquée par le Client.
- Le Client doit avoir respecté l'ensemble de ses obligations contractuelles, notamment le règlement des sommes dues à la date de la demande.

b- Modalités d'exercice :

- La demande de remboursement doit être formulée par écrit (courrier ou e-mail), dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de livraison ou de mise à disposition de la prestation.
- La demande devra être motivée et pourra faire l'objet d'un échange avec le PRESTATAIRE afin de tenter une résolution amiable.

c- Exclusions :

Sont notamment exclues de tout remboursement :

- Les prestations entièrement personnalisées validées par le Client (ex. : design sur mesure, textes, etc.).
- Les prestations de création graphique (maquettes, visuels, charte graphique, etc.) et de création de logo.

- Les offres de référencement naturel (SEO) ou payant (SEA), dès le lancement de la prestation.
- Les prestations terminées ou partiellement utilisées par le Client.
- Les frais d'hébergement, de noms de domaine, de licences logicielles ou tout service tiers engagé pour le compte du Client.
- Toute somme correspondant à un acompte ou à des frais indiqués comme non remboursables dans le devis ou le contrat.

d- Modalités de remboursement :

- Le remboursement s'effectue exclusivement par virement bancaire, sur le RIB fourni par le Client.
- Le Client doit adresser sa demande de remboursement par écrit, accompagnée des justificatifs nécessaires.
- Le PRESTATAIRE dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrés pour accepter ou refuser la demande de remboursement.
- Le remboursement est effectué dans un délai de huit (8) semaines à compter de l'acceptation formelle de la demande par le PRESTATAIRE.
- Seules les sommes effectivement encaissées sont remboursées, déduction faite des frais non remboursables suivants :
 - frais de dossier
 - frais d'inscription
 - frais bancaires liés au paiement initial
 - tout acompte versé à titre non remboursable mentionné dans l'offre ou le contrat

Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable en cas de retard ou d'échec de virement dû à une erreur dans les coordonnées bancaires fournies par le Client.

11- RETARD DE PAIEMENT

En cas de non-paiement à l'échéance convenue, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € sera automatiquement appliquée, conformément à la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

Des intérêts de retard seront également exigibles, calculés sur la base du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) majoré de 10 points. Ces intérêts sont dus de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, en application de l'article 53 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, et seront capitalisés conformément à l'article 1154 du Code civil.

À titre de clause pénale, une indemnité pouvant aller jusqu'à 500 € sera due par le Client en cas de manquement grave à ses obligations contractuelles (retards répétés, non-paiement persistant, etc.), sans préjudice des frais de recouvrement complémentaires.

En cas d'échec d'un prélèvement automatique (ex. : solde insuffisant), une nouvelle tentative pourra être effectuée. Toutefois, en l'absence de régularisation, le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations en cours ou de restreindre l'accès aux services jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Le Client dispose d'un délai de 2 mois à compter du premier incident de paiement pour régulariser sa situation. La suspension temporaire des prestations n'exonère pas le Client du paiement de l'intégralité des sommes dues, ainsi que des intérêts et pénalités applicables.

Le Client est informé que certains services (hébergement, gestion de domaine, e-mails) fonctionnent de manière automatisée, et que tout défaut de paiement entraînera leur suspension dès le lendemain de la date limite figurant sur la facture. Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dommages résultant de cette suspension pour non-paiement.

12- RÉSILIATION

12.1 Résiliation à l'initiative du Client

Le Client peut résilier tout contrat en adressant une demande écrite par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social du PRESTATAIRE. La résiliation prend effet à réception du courrier. Toute période commencée est intégralement due.

12.1.1 Offres avec engagement (abonnement)

Le contrat prend effet à la date de signature par le Client pour une durée ferme de 6, 12 ou 36 mois, à compter du démarrage de la prestation. Il est renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques, sauf dénonciation par le Client par courrier recommandé avec accusé de réception :

- 1 mois avant la date d'échéance pour les contrats de 6 mois,
- 2 mois avant l'échéance pour les contrats de 12 ou 36 mois.

En cas de résiliation anticipée, le Client reste redevable de l'intégralité des sommes dues jusqu'au terme de la période d'engagement.

Toute modification du périmètre des prestations, entraînant la signature d'un nouveau contrat ou avenant, fait courir une nouvelle période d'engagement de 6, 12 ou 36 mois, renouvelable dans les mêmes conditions.

12.1.2 Offres au paiement comptant

Dans le cas des prestations réglées au comptant, avec ou sans échéancier, la résiliation ne donne lieu à aucun remboursement des sommes versées, y compris l'acompte de 30 % encaissé à la signature du devis.

Si la prestation est en cours de réalisation ou a été livrée, le Client reste tenu de régler le solde dans les conditions prévues (à la livraison ou dans un délai de 15 jours maximum après mise à disposition).

Aucune annulation n'est possible après validation du devis, sauf accord exprès du PRESTATAIRE.

12.2 Résiliation à l'initiative du PRESTATAIRE

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de résilier unilatéralement un contrat ou abonnement dans les cas suivants :

- défaut de paiement, malgré relance(s),
- comportement fautif du Client (ex : propos diffamatoires, usage illicite des services, etc.).

La résiliation pourra intervenir sans indemnité et prendra effet dès notification au Client par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de lecture.

12.2.1 Offres avec engagement (abonnement)

En cas de résiliation pour faute, le Client reste redevable de l'intégralité des mensualités jusqu'au terme de la période d'engagement initiale ou renouvelée.

12.2.2 Offres au paiement comptant

En cas de manquement grave du Client, le PRESTATAIRE pourra interrompre la prestation, sans remboursement de l'acompte ou des sommes déjà versées.

Si la prestation est achevée ou mise à disposition, le Client reste tenu de régler le solde dans le délai contractuel, même en cas de résiliation.

13- ABONNEMENT ET ENGAGEMENT

L'abonnement à la maintenance, à l'hébergement du site du Client ou à l'accès aux services en ligne entre en vigueur à compter de la validation de la commande par le PRESTATAIRE, sauf indication contraire mentionnée au contrat. Le contrat de maintenance, d'hébergement ou de nom de domaine prend effet à la signature du contrat de prestation de service correspondant. Les contrats de création, de maintenance, d'hébergement et de gestion de nom de domaine sont juridiquement indépendants les uns des autres. Ainsi, la résiliation ou l'annulation de l'un n'entraîne pas l'annulation automatique des autres.

13.1 Paiement par abonnement

Les prestations sous abonnement (maintenance, hébergement, services en ligne, référencement payant, etc.) sont facturées mensuellement, selon un tarif convenu à la commande. Sauf mention contraire, l'abonnement est à tacite reconduction automatique, pour des périodes équivalentes à la durée initiale.

Des offres peuvent être :

- Avec engagement (6, 12 ou 36 mois), assorties ou non de frais de création.
- Sans engagement, sur demande du Client ou sur proposition du PRESTATAIRE.

Certaines offres, notamment les offres de référencement payant/Google Ads, sont systématiquement proposées avec engagement et frais de création initiaux.

Le Client s'engage à respecter la durée contractuelle prévue. En cas de résiliation anticipée d'une offre avec engagement, l'intégralité des mensualités restant dues jusqu'au terme de l'engagement est exigible.

13.2 Paiement comptant

Pour les prestations de création de site, de développement sur mesure ou toute prestation forfaitaire facturée au comptant, les conditions suivantes s'appliquent :

- Un acompte de 30 % est exigé à la signature du devis ou bon de commande.
- Le solde (70 %) est dû à la livraison, ou au plus tard 15 jours après la mise à disposition du livrable, même en cas d'absence d'exploitation immédiate.

Ces prestations sont hors abonnement. Toute modification ultérieure (maintenance, hébergement, mises à jour, etc.) fera l'objet d'un nouveau contrat ou devis, avec conditions spécifiques.

Les prestations au paiement comptant ne sont pas soumises à tacite reconduction et sont réputées conclues pour la durée nécessaire à leur exécution.

14- DROIT DE PUBLICITÉ ET RÉFÉRENCE AU CLIENT

14.1 Références commerciales

Sauf opposition écrite du Client, celui-ci autorise expressément le PRESTATAIRE à utiliser les éléments suivants à titre de référence commerciale, sur ses supports de communication (site internet, présentations commerciales, réseaux sociaux, dossiers de réponse à appel d'offres, etc.) :

- Nom commercial ou dénomination sociale du Client,
- Logo,
- URL du site,
- Captures d'écran de tout ou partie du site ou des livrables réalisés.

Le PRESTATAIRE est également autorisé à créer un lien hypertexte vers le site du Client depuis son propre site internet, ce qui contribue à améliorer la visibilité du Client dans les moteurs de recherche.

Le Client peut s'opposer à cette publication à tout moment, par simple notification écrite adressée au PRESTATAIRE (courrier ou email).

14.2 Mention en pied de page

Le Client s'engage à faire figurer, de manière discrète et non intrusive, sur chaque page de son site internet, une mention indiquant la participation du PRESTATAIRE à sa réalisation, selon les conditions suivantes :

- **Pour les sites réalisés dans le cadre d'une offre gratuite :**

La mention suivante devra obligatoirement apparaître :

« Réalisé gratuitement par Soluveo »

Cette mention pourra inclure un lien cliquable vers le site du PRESTATAIRE (www.soluveo.com) et/ou un logo.

- **Pour les sites réalisés dans le cadre d'une offre payante :**

La mention suivante sera utilisée par défaut : « Site réalisé par Soluveo » ou « soluveo.com », mais pourra être modifiée ou supprimée à la demande du Client, sous réserve d'un accord écrit préalable entre les parties. Cette modification ou suppression peut faire l'objet d'une facturation complémentaire, selon les conditions commerciales en vigueur.

15- FIN DE LA RELATION CONTRACTUELLE

En cas de cessation de la relation contractuelle entre le Client et le PRESTATAIRE, quelle qu'en soit la cause (résiliation, non-renouvellement, rupture anticipée, etc.), les dispositions suivantes s'appliquent :

15.1 Prestations au paiement comptant

Si une prestation facturée au paiement comptant a fait l'objet d'un règlement total par le Client, mais n'est pas intégralement achevée à la date de la rupture du contrat, le PRESTATAIRE s'engage à transmettre au Client, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la fin du contrat, un rapport de situation précisant :

- l'état d'avancement réel de la prestation,
- les éléments livrés ou en cours,
- les livrables restants, le cas échéant.

Le PRESTATAIRE pourra, à sa seule appréciation, proposer un remboursement partiel ou un avoir, calculé en fonction du travail réalisé et des livrables déjà transmis ou utilisables.

L'acceptation de ce remboursement ou de cet avoir par le Client vaudra renonciation définitive à toute réclamation ou indemnisation complémentaire, de quelque nature que ce soit.

15.2 Prestations par abonnement

Dans le cadre d'un contrat d'abonnement avec engagement, aucune restitution financière ne sera due si la rupture intervient avant la fin de la période d'engagement, sauf manquement contractuel grave prouvé du PRESTATAIRE.

Le Client reste redevable :

- des échéances restant dues jusqu'au terme de l'engagement contractuel,
- ou, en cas de rupture hors délai, des pénalités de résiliation anticipée prévues aux présentes conditions.

15.3 Propriété et accès aux données

À la fin de la relation contractuelle :

- les éléments entièrement payés et livrés sont considérés comme acquis par le Client,
- les éléments non finalisés ou partiellement livrés restent la propriété du PRESTATAIRE tant qu'aucune compensation finale n'est convenue.

Le PRESTATAIRE s'engage à collaborer raisonnablement à la restitution des données, dans la limite des éléments techniques disponibles, et pourra proposer une prestation complémentaire (archivage, transfert technique, documentation, etc.) sur devis.

16- CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage, en son nom comme en celui de ses collaborateurs, sous-traitants et partenaires éventuels, à conserver strictement confidentiels tous les documents, informations, données, systèmes, logiciels, méthodes, procédés ou savoir-faire de nature confidentielle auxquels elle pourrait avoir accès dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Cette obligation de confidentialité s'applique :

- pendant toute la durée du contrat,
- et se prolonge pendant une période de cinq (5) ans après son expiration ou sa résiliation, sauf stipulation particulière.

Les informations suivantes ne sont pas couvertes par cette obligation :

- celles tombées dans le domaine public sans violation du présent contrat,
- celles déjà connues de la partie réceptrice de manière légitime,
- ou celles dont la divulgation a été expressément autorisée par écrit par la partie émettrice.

Les parties s'engagent à ne pas utiliser les informations confidentielles à des fins autres que l'exécution du contrat, ni à les transmettre à des tiers sans accord préalable écrit de la partie concernée.

En cas de manquement à cette obligation de confidentialité ou à toute autre stipulation du contrat, le contrat pourra être résilié de plein droit, sans formalité judiciaire, un (1) mois après la réception par la partie fautive d'une mise en demeure notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire, et restée sans effet.

Cette résiliation s'opérera sans indemnité, mais sans préjudice :

- des sommes déjà dues à la date de résiliation,
- et de l'éventuel préjudice subi, pouvant donner lieu à une demande de dommages-intérêts.

17- TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

17.1 Respect des réglementations applicables

Le PRESTATAIRE et le Client s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et dans l'Union européenne relatives à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - UE 2016/679).

Le Client reste entièrement responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il réalise pour son propre compte ou pour celui de tiers, notamment lorsqu'il exploite les services fournis par le PRESTATAIRE (site web, hébergement, plateforme, etc.).

Il lui appartient de s'assurer que les services souscrits sont adaptés aux traitements envisagés, en particulier lorsque ceux-ci portent sur des données sensibles (par exemple : données de santé, données bancaires, etc.).

17.2 Sécurité des données

Le PRESTATAIRE met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite dans le cadre de ses prestations.

Toutefois :

- Le PRESTATAIRE garantit la sécurité uniquement des applications ou outils qu'il fournit directement.
- Le Client est responsable de la sécurité des applications, contenus ou extensions qu'il installe ou configure lui-même sur les hébergements mis à disposition.

Si le PRESTATAIRE identifie un risque de sécurité concernant l'hébergement ou les traitements associés, il s'engage à :

- en informer le Client dans les meilleurs délais,
- proposer des mesures correctives ou recommandations techniques.

En cas de refus explicite ou d'inaction du Client concernant la mise en œuvre desdites recommandations, le Client assumera seul les conséquences des failles de sécurité en résultant, notamment en matière de responsabilité vis-à-vis des tiers et des autorités de contrôle.

17.3 Violations de données personnelles

Si le PRESTATAIRE venait à constater une violation de données personnelles (perte, destruction, altération, divulgation non autorisée ou accès illégitime), il s'engage à :

- en informer sans délai le Client concerné,
- communiquer les éléments nécessaires pour que le Client puisse, si nécessaire, remplir ses propres obligations légales (ex. : notification à la CNIL ou aux personnes concernées).

17.4 Localisation et transfert de données

Sauf disposition contractuelle contraire, les données du Client sont hébergées en France, par un prestataire tiers ou sur les propres infrastructures du PRESTATAIRE.

Le PRESTATAIRE est autorisé à stocker, sauvegarder, archiver et transférer les données dans le cadre strict de l'exécution de ses prestations. Aucun transfert hors Union européenne n'est effectué, sauf accord préalable exprès du Client ou obligation légale.

17.5 Données traitées par le PRESTATAIRE

Dans le cadre de la gestion du contrat et de l'exécution des prestations, le PRESTATAIRE est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel concernant :

- le Client (personne physique ou ses représentants),
- ses collaborateurs, prestataires ou partenaires techniques autorisés à interagir avec le PRESTATAIRE.

Les données concernées peuvent inclure notamment : nom, prénom, coordonnées professionnelles (email, téléphone, adresse), rôle ou fonction, identifiants techniques, mots de passe nécessaires à la prestation, ainsi que les logs d'activité et journaux techniques générés par les outils ou serveurs utilisés.

Le PRESTATAIRE peut également accéder aux fichiers ou contenus hébergés, dans la stricte mesure nécessaire à l'exécution de ses missions (maintenance, support, infogérance).

17.6 Communication aux autorités

En cas de réquisition judiciaire ou administrative, le PRESTATAIRE pourra être légalement tenu de communiquer certaines données personnelles aux autorités compétentes. Sauf interdiction légale, le PRESTATAIRE s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais, et à limiter la communication aux seules données exigées par lesdites autorités.

18- RESPONSABILITÉS

18.1 Champ d'application

Le Client est seul responsable de son site internet dès sa mise en ligne, qu'il s'agisse d'un site livré via un paiement comptant ou mis en œuvre dans le cadre d'un abonnement.

Le PRESTATAIRE exécute ses prestations selon une obligation de moyens et s'engage à respecter les règles de l'art de la profession. En aucun cas il ne saurait être tenu par une obligation de résultat.

Le Client accepte les limites de l'Internet, notamment l'absence de garantie absolue sur la sécurité, la confidentialité ou la continuité du service. Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable :

- de la rapidité ou fiabilité de la transmission de données,
- de la disponibilité des services d'hébergement ou d'accès réseau,
- ni des performances ou résultats liés au référencement ou au trafic du site.

18.2 Contenu et légalité

Le Client est entièrement responsable du contenu publié sur son site, de son exploitation, de sa conformité légale et de sa mise à jour. Il s'engage à ne publier aucun contenu :

- contraire aux lois françaises ou internationales (incitation à la haine, violence, pornographie, etc.),
- portant atteinte aux droits de tiers (propriété intellectuelle, droit à l'image, etc.),
- ou nuisant à l'image du PRESTATAIRE.

En cas de contenu illicite ou moralement répréhensible, le PRESTATAIRE se réserve le droit de couper l'accès au site ou au service concerné, sans préavis. Le Client devra également retirer toute mention du PRESTATAIRE, et pourra être tenu de verser une pénalité contractuelle de 3 800 € par violation constatée, sans préjudice de poursuites civiles ou pénales.

Le Client est seul responsable de l'obtention des droits d'usage sur les éléments (textes, visuels, marques...) transmis au PRESTATAIRE pour intégration.

18.3 Sécurité et données

Le PRESTATAIRE met en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer la sécurité des services qu'il fournit, mais ne peut garantir l'absence totale de faille ou de piratage. Il ne saurait être tenu responsable :

- des intrusions malveillantes ou attaques extérieures,
- de la perte ou altération de données,
- des fuites de mots de passe ou identifiants non sécurisés par le Client.

Le Client reste responsable de la sécurité des contenus, applications, plugins, mots de passe et données qu'il gère.

En cas de refus par le Client d'appliquer des recommandations de sécurité formulées par le PRESTATAIRE, ce dernier sera déchargé de toute responsabilité en cas d'incident.

18.4 Thèmes, plugins, logiciels tiers

Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable :

- d'un thème ou plugin qui ne serait plus maintenu par son éditeur,
- d'un dysfonctionnement de WordPress ou de ses extensions,
- de l'interruption des mises à jour, sauf si un contrat de maintenance a été souscrit.

Le Client est informé que l'utilisation de logiciels open source ou payants implique l'acceptation de leurs conditions de licence. Le PRESTATAIRE prend à sa charge les frais initiaux des licences premium, mais le renouvellement est à la charge du Client, sauf disposition contraire convenue dans un contrat de maintenance.

18.5 Interruption de service et maintenance

Le PRESTATAIRE peut procéder à des interruptions temporaires de service pour maintenance ou mise à jour, sans que cela ouvre droit à indemnisation. Il s'efforcera toutefois de limiter la durée et la gêne occasionnée.

Il ne saurait être responsable des pertes d'exploitation ou manque à gagner en résultant.

18.6 Fournisseurs tiers et accès Internet

Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable :

- des défaillances d'opérateurs tiers (fournisseurs d'accès, serveurs DNS, hébergeurs partenaires),
- ni de la non-attribution d'un nom de domaine demandé par le Client.

Ses services sont fournis de manière indépendante des infrastructures de ces prestataires techniques.

18.7 Référencement et performances

Le PRESTATAIRE s'engage à utiliser les meilleures pratiques de référencement naturel (SEO), mais ne garantit pas le positionnement ni les résultats en termes de visibilité, ceux-ci dépendant des algorithmes des moteurs de recherche, des pratiques concurrentielles et du contenu fourni par le Client.

Il s'agit ici également d'une obligation de moyens.

18.8 Préjudices indirects

En aucun cas le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable de préjudices indirects, notamment :

- perte de chiffre d'affaires, de contrats ou de clients,
- atteinte à l'image de marque,
- perte de données non sauvegardées par le Client,
- interruption temporaire d'activité.

18.9 Responsabilité financière

Dans tous les cas où la responsabilité du PRESTATAIRE serait reconnue, elle sera strictement limitée :

- au montant effectivement payé par le Client au titre de la prestation concernée,
- ou au montant facturé pour la période litigieuse,

selon le montant le plus faible entre les deux.

Cette clause constitue une limitation expresse de responsabilité, que le Client reconnaît et accepte.

18.10 Adresses de contact et notifications

Le Client s'engage à maintenir une adresse e-mail active et une adresse postale valide pendant toute la durée du contrat. Toutes les notifications importantes seront envoyées à ces adresses. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu responsable si ces coordonnées ne sont pas tenues à jour.

18.11 Conformité juridique

Le Client est seul responsable de :

- la rédaction et la mise à jour des mentions légales, CGU, CGV, politiques de confidentialité, etc.
- la conformité légale de son site (notamment RGPD, e-commerce, publicité, etc.).

Le PRESTATAIRE n'est pas tenu d'assister le Client dans ces démarches, sauf prestation expressément incluse dans une commande.

18.12 Réclamations de tiers et sanctions

En cas de réclamation de tiers ou d'autorités en raison de contenus ou services fournis via les outils du Client, ce dernier s'engage à indemniser intégralement le PRESTATAIRE, y compris pour tout frais de défense, condamnation, ou dommages-intérêts engagés.

19- USAGES INTERDITS

Dans le cadre des services d'hébergement, de maintenance ou d'utilisation de serveurs mutualisés ou dédiés, le Client s'engage à ne pas utiliser les services du PRESTATAIRE à des fins contraires à la législation en vigueur ou aux usages éthiques de l'Internet.

Sont formellement interdits (liste non exhaustive) :

19.1 Spam et courriers électroniques non sollicités

- L'envoi de courriers électroniques en masse à des destinataires n'ayant pas expressément donné leur consentement préalable (spam, pourriel, junk mail).
- Tout message non sollicité envoyé dans le cadre d'une campagne d'emailing ou via un script installé sur le site du Client, sans mécanisme de preuve d'inscription.
- L'utilisation de scripts ou formulaires non sécurisés ou mal configurés permettant l'envoi automatisé d'e-mails depuis le serveur.

Toute plainte avérée pour spamming, non justifiée par une preuve d'inscription volontaire, entraînera la suspension immédiate et/ou la résiliation du contrat d'hébergement, sans préavis ni remboursement.

19.2 Atteinte aux systèmes informatiques

Le Client s'interdit :

- d'accéder ou de tenter d'accéder sans autorisation à un système ou réseau tiers,
- d'utiliser les ressources du PRESTATAIRE pour attaquer, perturber ou espionner un autre système informatique (scan, brute force, injection, etc.),
- d'héberger ou relayer des contenus ou scripts visant à compromettre la sécurité d'autres systèmes.

19.3 Usage abusif des ressources partagées

Le Client s'engage à ne pas :

- héberger ou exécuter des jeux en ligne, serveurs de jeu ou toute application en réseau ayant un impact anormal sur la charge serveur, notamment sur les hébergements mutualisés,
- surutiliser les ressources CPU, RAM ou bande passante au détriment des autres utilisateurs mutualisés.

En cas d'usage abusif ou de non-respect de ces restrictions, le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre ou résilier le service concerné sans préavis et sans indemnité, et ce pour préserver la stabilité de l'infrastructure commune.

19.4 Respect des lois et de l'éthique

Le Client s'engage à :

- respecter les lois françaises et européennes, y compris en matière de droit d'auteur, de lutte contre la haine, la violence, la fraude ou la pornographie,
- ne pas héberger de contenus illégaux ou contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

19.5 Conséquences en cas de violation

Toute violation des présentes dispositions pourra entraîner :

- la suspension temporaire ou définitive du ou des services concernés,
- la résiliation du contrat sans remboursement,
- des poursuites judiciaires en cas de faute grave ou d'atteinte avérée à des tiers.

Le Client demeure pleinement responsable des actes réalisés sur ou via son hébergement, y compris ceux commis par ses sous-traitants, prestataires ou utilisateurs finaux.

20- FORCE MAJEURE

20.1 Définition et champ d'application

Constitue un cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties, rendant impossible ou déraisonnablement difficile l'exécution de tout ou partie des obligations contractuelles.

Sont notamment reconnus comme cas de force majeure (liste non limitative) :

- catastrophes naturelles : incendies, inondations, tempêtes, séismes,
- conflits sociaux ou mouvements de grève généralisés,
- actes de guerre, attentats, émeutes, blocages,
- interruption des moyens de communication (coupure Internet, blackout, panne générale électrique ou serveur),

- défaillance massive de prestataires tiers (hébergeurs, opérateurs télécoms, services de paiement en ligne...),
- toute décision administrative ou légale empêchant l'exécution du contrat.

20.2 Obligations des parties

La partie empêchée d'exécuter tout ou partie de ses obligations en raison d'un cas de force majeure s'engage à en informer immédiatement l'autre partie, par écrit (courriel ou courrier), en précisant :

- la nature de l'événement,
- sa durée prévisible,
- et ses conséquences sur l'exécution du contrat.

Elle devra également notifier sans délai la disparition de l'événement dès que les conditions d'exécution normales sont rétablies.

20.3 Effets sur les obligations

Pendant toute la durée du cas de force majeure :

- l'exécution des obligations affectées est suspendue sans pénalité,
- les délais d'exécution sont automatiquement prolongés pour une durée équivalente.

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable d'un retard ou manquement résultant d'un cas de force majeure, et aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

20.4 Résolution du contrat

Si la situation de force majeure perdure au-delà de soixante (60) jours calendaires, chaque partie pourra notifier à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa volonté de résilier le contrat, sans indemnité de part et d'autre, sauf prestations déjà réalisées ou en cours de paiement.

21- SOUS-TRAITANCE

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de recourir à des sous-traitants ou à des prestataires indépendants pour l'exécution de tout ou partie des prestations confiées par le Client.

Le PRESTATAIRE conserve en toutes circonstances :

- la direction du projet,
- la responsabilité contractuelle de la bonne exécution des prestations, conformément à ses engagements.

Le recours à la sous-traitance ne saurait constituer une modification du contrat ni justifier une résiliation anticipée par le Client.

Les éventuels sous-traitants sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité, de sécurité, et de conformité légale que le PRESTATAIRE dans le cadre de leur intervention.

22- DROIT DE RÉTRACTATION (L 121-17 ET R 221-3 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION)

22.1 Conditions d'exercice

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur (ou non-professionnel) bénéficie d'un droit de rétractation, qu'il peut exercer sans avoir à motiver sa décision, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat.

Ce droit n'est applicable qu'aux Clients agissant à titre individuel, hors cadre professionnel. Les Clients professionnels ou les personnes morales n'en bénéficient pas, sauf exception légale.

22.2 Modalités d'exercice

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision de rétractation avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

LE PRESTATAIRE :

EVIRTO SASU

BP 71262, 84911 Avignon Cedex 9

La demande doit comporter les éléments suivants :

- le nom et prénom du Client,
- le cas échéant, le nom de la société représentée,
- l'adresse postale complète,
- la date de signature du contrat,
- la prestation concernée,
- une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté d'exercer son droit de rétractation.

Un modèle de formulaire de rétractation peut être fourni sur simple demande, mais son utilisation n'est pas obligatoire.

22.3 Effets de la rétractation

En cas de rétractation dans les conditions légales :

- LE PRESTATAIRE procédera au remboursement intégral des sommes perçues, sans pénalité,
- dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la réception de la notification de rétractation.

Le remboursement s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la transaction initiale, sauf accord contraire exprès du Client.

22.4 Exceptions au droit de rétractation

Conformément à la loi, le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- les prestations pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du Client et renoncement à son droit,
- les services personnalisés, conçus selon les spécifications du Client (ex. : site internet sur mesure),
- les prestations commencées à la demande expresse du Client avant la fin du délai de rétractation.